



Assemblée générale

Distr. générale
17 avril 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 165 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédit ouvert pour 2013/14	58 404 000
Dépenses de 2013/14	55 819 100
Solde inutilisé de 2013/14	2 584 900
Crédit ouvert pour 2014/15	53 918 400
Montant estimatif des dépenses de 2014/15 ^a	53 336 000
Montant estimatif du solde inutilisé de 2014/15 ^a	582 400
Projet de budget du Secrétaire général pour 2015/16	53 257 200
Recommandation du Comité consultatif pour 2015/16	52 441 700

^a Montant estimatif au 31 janvier 2015.



I. Introduction

1. Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui figurent aux paragraphes 20 et 37 ci-après aboutiraient à réduire de 815 500 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016. On trouvera dans les paragraphes qui suivent les recommandations et observations que le Comité a jugé utile de faire sur certaines questions.

2. Aux fins de son examen du financement de la MINURSO, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 20 mars 2015. La liste des documents que le Comité a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la MINURSO est donnée à la fin du présent rapport. On trouvera dans les rapports correspondants du Comité ses observations et recommandations détaillées sur les conclusions du Comité des commissaires aux comptes relatives aux opérations de maintien de la paix et à l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix (A/69/838 et A/69/839, respectivement).

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

3. Dans sa résolution 67/283, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 58 404 000 dollars (montant net : 55 982 000 dollars) destiné à financer le fonctionnement de la MINURSO pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014. Le montant total brut des dépenses engagées pendant l'exercice s'est élevé à 55 819 100 dollars (montant net : 53 376 200 dollars), ce qui représente un solde inutilisé d'un montant brut de 2 584 900 dollars (montant net : 2 605 800 dollars), soit 4,4 % du montant total du crédit ouvert.

4. La sous-utilisation des crédits s'explique par des dépenses moins élevées que prévu au titre : a) des observateurs militaires (614 400 dollars, soit 10,6 %) car les frais de voyage effectifs ont été plus faibles que prévu; b) des transports aériens (3 691 600 dollars, soit 24,7 %), en raison d'une réduction des coûts découlant de l'entrée en vigueur du nouveau contrat de location d'hélicoptères en septembre 2013 et d'une réduction des dépenses au titre du carburant et des lubrifiants, qui s'explique par une réduction du nombre d'heures de vol et du coût moins élevé que prévu du carburant; c) des communications (603 100 dollars, soit 38,2 %), car les dépenses au titre des communications commerciales ont été moins élevées que prévu du fait des retards enregistrés dans la mise en œuvre d'un projet d'amélioration des services Internet dans les bases d'opérations. Elle a été contrebalancée en partie par un dépassement des crédits au titre : a) des installations et infrastructures (1 763 300 dollars, soit 55,4 %), en raison principalement de l'achat de bâtiments préfabriqués, du remplacement de systèmes d'approvisionnement en eau et de dépenses plus élevées que prévu au titre du carburant destiné aux groupes électrogènes; b) des communications (809 000 dollars, soit 80,1 %), en raison principalement du remplacement du matériel devenu

obsolète et d'erreurs comptables (voir par. 40 à 42). On trouvera une analyse détaillée des écarts à la section IV du rapport sur l'exécution du budget (A/69/595).

5. On trouvera ci-après, à la section relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

6. Le Comité consultatif a été informé qu'au 18 février 2014, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Mission depuis sa création s'établissait à 1 076 963 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 1 036 201 000 dollars, le montant restant dû étant donc de 40 762 000 dollars. Le Comité a également été informé que les montants remboursés au titre des contingents jusqu'au 31 juillet 2014 s'élevaient à 1 039 000 dollars et que le montant dû pour la période allant du 1^{er} août au 31 décembre 2014 était de 133 000 dollars. Au 31 décembre 2014, les demandes de remboursement relatives au matériel appartenant aux contingents pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2014 avaient été certifiées et les montants relatifs aux demandes portant sur la période allant jusqu'au 30 juin 2014 avaient été réglés; le solde restant dû s'élevait à 114 000 dollars. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, deux demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 80 000 dollars depuis la création de la Mission et un montant de 10 000 dollars avait été mis de côté pour couvrir toute nouvelle demande. Le montant des liquidités disponibles au 23 février 2015 s'élevait à 4 900 000 dollars. Une fois déduite la réserve opérationnelle de trois mois, soit 13 343 600 dollars (à l'exclusion des sommes à rembourser aux pays fournissant des contingents), la Mission affichait un déficit de trésorerie de 8 443 600 dollars.

7. Le Comité consultatif constate avec préoccupation que le solde de trésorerie de la Mission s'élevait à 4 900 000 dollars au 23 février 2015, ce qui représentait un déficit de 8 443 000 dollars, après déduction de la réserve opérationnelle de trois mois (13 343 600 dollars). Il rappelle que l'Assemblée générale n'a cessé de souligner que tous les États Membres devaient honorer les obligations financières prévues par la Charte des Nations Unies ponctuellement, intégralement et sans conditions¹. Il prie à nouveau le Secrétaire général de continuer de réfléchir à des solutions possibles pour régler le problème du retard de paiement des quotes-parts et notamment de remanier les mécanismes chargés d'envoyer les avis de mise en recouvrement, d'assurer le suivi des contributions non acquittées et de relancer plus activement les États concernés (voir A/69/827, par. 17).

8. Le Comité consultatif a été informé que les chiffres concernant les effectifs militaires et civils de la MINURSO s'établissaient comme suit au 31 janvier 2015 :

¹ Voir aussi les résolutions 54/249, 56/253, 62/236, 64/243, 65/293, 66/246, 67/276 et 68/290 de l'Assemblée générale.

Catégorie	Effectif		Taux de vacance (pourcentage)
	autorisé ^a	Effectif déployé	
Observateurs militaires	203	198	2,5
Militaires	27	26	3,7
Police des Nations Unies	12	6	50
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	91	84	7,7
Personnel recruté sur le plan national	171	163	4,7
Volontaires des Nations Unies	16	12	25

^a Niveau le plus élevé de l'exercice.

9. Le Comité consultatif a également reçu un tableau des dépenses effectives et du montant estimatif des dépenses de l'exercice 2014/15, accompagnée d'une analyse des écarts. Au 31 janvier 2015, le montant des dépenses s'élevait à 35 384 800 dollars, contre des crédits d'un montant brut de 53 918 400 dollars (montant net : 51 637 600 dollars). La Mission prévoit que le montant total des dépenses atteindra 53 336 000 dollars à la fin de l'exercice 2014/15, laissant un solde inutilisé de 583 000 dollars (1,1 %).

10. Le Comité consultatif a été informé que la sous-utilisation des crédits qui était prévue pour l'exercice 2014/15 résultait à la fois de la réduction et de l'augmentation des dépenses prévues au titre de diverses catégories de dépenses. Une sous-utilisation des crédits est prévue : a) au titre du personnel recruté sur le plan national (1 139 000 dollars, soit 19,3 %), en raison d'un taux de vacance de postes plus élevé que prévu et des fluctuations des taux de change; b) au titre des transports aériens (465 000 dollars, soit 4,2 %), en raison d'une réduction des heures de vol et, partant, de la consommation de carburant, ainsi que des fluctuations des taux de change. Elle devrait être largement contrebalancée par des dépassements : a) au titre du personnel recruté sur le plan international (445 000 dollars, soit 2,7 %), en raison de la progression des dépenses relatives à l'arrivée et à l'installation de nouveaux membres du personnel; b) au titre des installations et des infrastructures (350 000 dollars, soit 12,7 %), en raison de la progression des dépenses liées aux levés d'étude, au recrutement auprès du Centre de services mondial d'un spécialiste des systèmes d'information géographique et au matériel nécessaire au projet de forage de puits profonds; c) au titre des fournitures, des services et du matériel divers (300 000 dollars, soit 6,7 %), en raison de dépenses non budgétisées liées au recrutement sur le plan international de vacataires chargés d'assumer les fonctions de chauffeur, en particulier à l'est du mur de sable.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

Mandat et résultats attendus

11. Le Conseil de sécurité a défini le mandat de la Mission dans sa résolution 690 (1991). La dernière prorogation en date, jusqu'au 30 avril 2015, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2152 (2014). Dans son rapport sur le projet de budget, le Secrétaire général indique que la MINURSO poursuivra ses activités

d'observation et de surveillance afin de s'assurer que les parties respectent l'accord de cessez-le-feu, fournira un appui continu à l'Envoyé personnel du Secrétaire général dans l'exécution de ses fonctions, aidera le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à mettre en œuvre et à élargir son programme de mesures de confiance en chargeant des membres de la Police des Nations Unies d'encadrer les visites familiales, apportera un appui logistique aux représentants de l'Union africaine à Laayoune, effectuera, à l'est du mur de sable, des levés dans les zones contaminées par des mines et des restes explosifs de guerre et continuera à les déminer, en coopération avec une organisation non gouvernementale.

12. Le Secrétaire général signale également que la Mission envisage de lutter contre les mines en déminant en profondeur une zone de 5 millions de mètres carrés en 2015/16, contre 4,5 millions en 2013/14 et les 8,5 millions prévus en 2014/15. Il explique que la diminution attendue entre 2014/15 et 2015/16 est attribuable au changement du terrain où les équipes de déminage travailleront et à l'utilisation de différentes méthodes de déminage (voir aussi par. 39).

13. En ce qui concerne la composante militaire de la Mission, en avril 2014, le Conseil de sécurité a approuvé l'envoi de 15 observateurs militaires des Nations Unies supplémentaires, faisant passer leur effectif de 203 à 218, afin d'aider la MINURSO à s'acquitter de son mandat de surveillance du respect du cessez-le-feu, et il est tenu compte de cette décision dans le projet de budget. Le Secrétaire général signale également que la MINURSO a de plus en plus de mal à s'acquitter de sa mission de surveillance en raison de l'augmentation de la présence militaire à l'ouest du mur de sable en réponse aux menaces régionales. Compte tenu de l'évolution des besoins sur le terrain, les observateurs militaires de la Mission ont un programme de patrouilles très chargé, qui comprend plus de 100 000 kilomètres de patrouilles terrestres par mois et entre 40 et 50 patrouilles par hélicoptère, et l'inspection de plus de 250 unités relevant du quartier général et plus de 1 500 sous-unités chaque mois. Les activités prévues et les initiatives planifiées pour 2015/16 englobent le renforcement des effectifs militaires dans les bases d'opérations, la réorganisation de la structure de la Mission, compte tenu de l'examen des effectifs civils, la rénovation des installations des bases d'opérations, le forage de puits à Bir Lahlou et le remplacement du matériel obsolète et des biens passés en pertes.

Ressources nécessaires

14. Le montant brut des prévisions de dépenses de la MINURSO pour l'exercice 2015/16 s'élève à 53 257 200 dollars (montant net : 51 006 000 dollars), soit 661 200 dollars (1,2 %) de moins que le crédit ouvert pour 2014/15, d'un montant brut de 53 918 400 dollars. Le Comité consultatif note que, si l'on compare le montant demandé au montant estimatif des dépenses pour l'exercice 2014/15, qui était de 53 336 000 dollars (voir par. 9), la réduction des dépenses proposée pour 2015/16 est de 78 800 dollars, soit 0,15 % du montant estimatif des dépenses. La diminution s'explique principalement par : a) une réduction des ressources demandées au titre du personnel civil en raison d'une diminution de l'indice d'ajustement applicable au personnel recruté sur le plan international, d'une réduction nette des effectifs (2 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 3 agents recrutés sur le plan national) et de la fluctuation des taux de change entre le dollar des États-Unis et le dirham marocain; b) la décision de la Mission de se procurer 20 véhicules légers de transport de passagers et 2 camions à quatre roues motrices en les prélevant sur les stocks excédentaires d'autres missions plutôt que

de procéder aux achats prévus au budget de l'exercice 2014/15. La diminution des dépenses prévues est en partie contrebalancée par une augmentation des dépenses au titre : a) des observateurs militaires, qui tient principalement au fait que, dans sa résolution 2152 (2014), le Conseil de sécurité a approuvé l'envoi de 15 observateurs militaires supplémentaires; b) des installations et infrastructures, principalement en raison de prévisions de dépenses plus élevées pour le forage de puits profonds, les pièces de rechange et les fournitures pour les groupes électrogènes et le matériel de purification de l'eau; c) des transports aériens, principalement en raison d'une hausse des dépenses prévues pour la location et l'exploitation des avions, le coût des contrats ayant augmenté, et pour les services de navigation aérienne et de manutention au sol; d) des fournitures, services et matériel divers en raison principalement de la comptabilisation sous cette rubrique des dépenses de fret et des frais connexes liés à l'acquisition de l'ensemble des biens et du matériel, ce qui évite de les comptabiliser individuellement sous chaque catégorie de biens et de matériel. On trouvera aux sections II et III du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/69/730) des informations détaillées sur les ressources demandées et une analyse des variations.

15. Le Comité consultatif note que pour l'exercice 2015/16, les contributions volontaires en nature budgétisées s'élèveraient à 2 071 679 dollars et proviendraient des Gouvernements marocain (1 718 345 dollars) et algérien (353 334 dollars) (A/69/730, sect. II.A). Par ailleurs, les contributions non budgétisées prévues par l'accord sur le statut de la Mission relatives à l'hébergement sont estimées à 1 476 000 dollars et proviendraient des Gouvernements marocain (1 394 000 dollars) et algérien (82 000 dollars) (A/69/730, sect. II.B). **Le Comité consultatif prend note avec satisfaction du maintien des contributions volontaires.**

Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé 2014/15</i>	<i>Effectif proposé 2015/16^a</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	203	218	15
Militaires	27	27	–
Police des Nations Unies	12	12	–

^a Niveau le plus élevé de l'exercice.

16. Le montant des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2015/16 s'élève à 7 106 700 dollars, soit 135 700 dollars (1,9 %) de plus que le montant des crédits ouverts pour 2014/15 (6 971 000 dollars). L'augmentation tient essentiellement au relèvement de l'effectif des observateurs militaires, qui comptera 15 personnes de plus, ainsi que le Conseil de sécurité l'a décidé dans sa résolution 2152 (2014), relèvement pour lequel des crédits n'avaient pas été prévus pendant l'exercice 2014/15 (voir par. 14 ci-dessus). **Le Comité consultatif recommande que les ressources proposées au titre des militaires et du personnel de police soient approuvées.**

Personnel civil

Catégorie	<i>Effectif approuvé 2014/15^a</i>	<i>Effectif proposé 2015/16^a</i>	Variation
Personnel recruté sur le plan international	91	89	(2)
Personnel recruté sur le plan national	171	168	(3)
Volontaires des Nations Unies	16	16	–
Personnel fourni par des gouvernements	10	10	–
Total	288	283	(5)

^a Niveau le plus élevé de l'exercice.

17. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2015/16 s'élève à 21 984 700 dollars, soit 965 800 dollars (4,2 %) de moins que le montant des crédits alloués en 2014/15. La diminution des ressources prévues pour 2015/16 tient essentiellement à une réduction nette de cinq postes, à la révision du barème des traitements du personnel recruté sur le plan international et à l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport au dirham marocain.

Taux de vacance

18. Les taux de vacance de postes appliqués aux prévisions de dépenses pour le personnel civil pour 2015/16 sont les suivants : 4 % pour le personnel recruté sur le plan international, 4 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, 6 % pour les Volontaires des Nations Unies et 60 % pour le personnel fourni par des gouvernements. Ces taux sont inchangés par rapport à ceux retenus pour l'exercice 2014/15, à l'exception de celui appliqué au personnel recruté sur le plan international, qui était de 3 % en 2014/15. On trouvera au paragraphe 45 du projet de budget (A/69/730) des explications concernant les taux de vacance de postes proposés.

19. Selon les renseignements communiqués au Comité consultatif aux fins de l'examen du rapport du Secrétaire général, les taux de vacance effectifs étaient les suivants au 31 janvier 2015 : 50 % pour la Police des Nations Unies, 7,7 % pour le personnel recruté sur le plan international, 4,7 % pour le personnel recruté sur le plan national, 25 % pour les Volontaires des Nations Unies et 70 % pour le personnel fourni par des gouvernements. **Le Comité consultatif réaffirme que les taux de vacance ou de déploiement tardif à appliquer devraient reposer sur des hypothèses budgétaires pleinement justifiées tenant compte des données historiques et des facteurs prévisibles.** Ces taux devraient être clairement justifiés dans les projets de budget, en particulier lorsqu'ils diffèrent de ceux effectivement observés au moment de l'établissement du budget (voir A/66/718, par. 36). **Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'appliquer des taux de vacance de postes de 8 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 5 % pour le personnel recruté sur le plan national, de 20 % pour les Volontaires des Nations Unies et de 70 % pour le personnel fourni par des gouvernements pour l'exercice 2015/16, et d'ajuster en conséquence les dépenses opérationnelles connexes relatives aux postes.**

Transformation de postes faisant l'objet d'un recrutement international en postes soumis à recrutement national

20. Le Comité consultatif rappelle qu'il n'a cessé de souligner combien il importait de recruter, selon qu'il convient, du personnel sur le plan national et de renforcer ses capacités, demande qu'il a de nouveau affirmée dans son rapport antérieur (A/68/782/Add.3, par. 24) dans lequel il a prié le Secrétaire général de continuer d'étudier les possibilités de pourvoir les postes sur le plan local. Dans son projet de budget pour 2015/16, le Secrétaire général propose de soumettre deux postes à un recrutement national (voir par. 22 et 23 ci-après). Lors de son examen, le Comité consultatif a été informé que la possibilité de soumettre des postes à un recrutement national était sévèrement limitée par le statut politique spécial régissant la zone d'opérations de la Mission, puisque le personnel recruté sur le plan national ne pouvait pas passer d'un côté à l'autre du mur de sable, lequel divise la zone de la Mission entre les deux parties au conflit.

Appui fourni au Centre de services mondial en ce qui concerne Umoja

21. Le Comité consultatif note que l'augmentation des dépenses au titre du personnel recruté sur le plan national en 2013/14 tenait en partie à l'appui donné par la Mission au Centre de services mondial aux fins de la maintenance des données de base d'Umoja. S'étant renseigné, il a été informé que, dans le cadre de la mise en service d'Umoja en 2013, 18 postes d'agent recruté sur le plan national provenant de diverses missions, y compris de la MINURSO, avaient été mis à la disposition du Centre en 2013/14 et en 2014/15. Il a également été informé que, compte tenu de la nature provisoire des tâches à effectuer, les postes avaient été maintenus dans les missions; les dépenses de personnel correspondant au travail entrepris au Centre de services mondial étaient donc supportées par les missions alors que les membres du personnel concernés relevaient du Centre d'un point de vue administratif. Les observations du Comité consultatif sur la question figurent dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/69/839).

Recommandations relatives aux postes

Transformation de postes

22. Il est proposé de transformer deux postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux soumis à recrutement national comme suit :

- a) Un poste d'assistant à la réception et à l'inspection relevant du Groupe de la réception et de l'inspection;
- b) Un poste d'assistant au contrôle des mouvements à la Section des transports aériens.

23. Le Comité consultatif recommande la transformation de postes proposée par le Secrétaire général.

Suppression de postes

24. Le Secrétaire général propose de supprimer six postes (1 SM et 5 GN), principalement dans la composante appui :

a) Un poste d'agent de sécurité (agent du Service mobile) à la Section de la sécurité, dont les fonctions seraient réparties entre les membres restants de la Section;

b) Deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (1 assistant aux entrepôts et 1 assistant à la gestion des biens et du matériel) dans le Bureau du Chef du Centre d'opérations logistiques, en raison du regroupement des entrepôts. Les fonctions correspondant à ces deux postes seraient externalisées;

c) Trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistants aux opérations aériennes) à la Section des transports aériens, en application de la recommandation formulée à l'issue de l'examen des effectifs civils. Les fonctions correspondant à ces trois postes seraient externalisées.

25. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que la Mission avait conclu un accord de prestation de services d'appui qui lui permettrait d'externaliser les fonctions se rattachant aux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national qu'il était proposé de supprimer. Il a été informé que le coût annuel des cinq postes équivalait à 172 740 dollars, à raison de 2 879 dollars par mois et par poste. Par comparaison, le coût annuel au titre du contrat de prestation de services d'appui s'établirait à 42 000 dollars, pour un nombre équivalent de personnes ayant les qualifications voulues, à raison de 700 dollars par mois et par personne, soit une économie annuelle de 130 740 dollars.

26. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à ce que les postes susmentionnés soient supprimés, comme l'a proposé le Secrétaire général.

Reclassement

27. Le Secrétaire général propose de reclasser de P-3 à P-4 le poste de Chef de la Section de la sécurité afin de mieux répondre aux besoins de la Mission en matière de sécurité. Au paragraphe 31 de son rapport, le Secrétaire général a indiqué que ce reclassement permettrait d'attirer à la tête de la Section un spécialiste de la sécurité expérimenté qui serait chargé des activités de gestion, d'orientation et de planification afin d'évaluer les menaces et d'améliorer les conditions de sécurité. Il a aussi précisé que cette proposition faisait suite à la recommandation formulée à l'issue de l'examen des effectifs civils. Après avoir demandé des renseignements complémentaires, le Comité consultatif a été informé qu'au regard des besoins opérationnels et des responsabilités à assumer en matière de sécurité et de gestion et compte tenu de la situation dans les missions de taille comparable, la Mission devait se doter d'un Chef de la Section de la sécurité à la classe P-4. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection au reclassement proposé.**

Création de poste

28. Le Secrétaire général propose la création d'un poste de Chef adjoint de la Section de la sécurité à la classe P-3, en expliquant que son titulaire fournirait un appui essentiel au chef de la Section et, en l'absence de ce dernier, assurerait l'intérim et conseillerait le Représentant spécial du Secrétaire général. Il précise que cette proposition fait suite à la recommandation formulée après examen des effectifs civils, compte tenu du fait que la MINURSO opère dans une région désertique de 280 000 km² et que la Section de la sécurité doit assurer la sûreté des 19 bureaux des Nations Unies et des plus de 992 membres du personnel qui s'y trouvent. **Le**

Comité consultatif ne voit pas d'objection à cette création de poste proposée par le Secrétaire général.

Changement de titre

29. Comme suite à l'examen des effectifs civils, le Secrétaire général propose les changements de titre suivants :

a) Le titre d'un poste de classe D-1 au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général doit être changé de « Conseiller politique principal » à « Chef de cabinet » pour qu'il corresponde mieux aux fonctions assumées, qui ont évolué au fil du temps comme expliqué au paragraphe 25 du rapport du Secrétaire général.

b) Le titre d'un poste de classe P-5 au Bureau du Chef de l'appui à la Mission doit être changé de « Chef des services techniques » à « Chef adjoint de l'appui à la Mission ». Le titulaire de ce poste sera chargé d'aider le Chef de l'appui à la Mission à s'acquitter de ses fonctions en supervisant les activités courantes du Service, ce qui permettra au Chef de consacrer davantage de temps aux questions stratégiques pour améliorer l'efficacité et l'efficacité des opérations de la Mission.

30. Le Comité consultatif recommande qu'il soit procédé aux changements de titre qui ont été proposés par le Secrétaire général.

Transferts

31. Le Secrétaire général propose de transférer deux postes conformément à la recommandation faite à la suite de l'examen des effectifs civils :

a) Un poste à la classe P-3 de fonctionnaire chargé de la formation depuis le Groupe de la formation du Bureau du Chef de l'appui à la Mission à la Section des ressources humaines pour appuyer certaines fonctions du Groupe et les fusionner avec les fonctions stratégiques essentielles de gestion des ressources humaines, comme celles relatives à l'organisation des carrières et au perfectionnement du personnel, en accordant une attention particulière à la transformation de postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national et au perfectionnement du personnel recruté sur le plan national (ibid., par. 36);

b) Un poste d'agent des services généraux depuis la Section des transports aériens au Bureau du Chef de l'appui à la Mission pour faire en sorte que les fonctions associées au Groupe du courrier et de la valise diplomatique fassent l'objet d'un rattachement hiérarchique plus clair et pour être à même d'assurer la coordination des services de valise diplomatique avec le Siège de l'Organisation ainsi que la distribution du courrier interne et de la correspondance sensible échangée avec les fournisseurs locaux et internationaux (ibid. par. 35).

32. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux transferts proposés par le Secrétaire général.

Réaffectations

33. Le Secrétaire général propose que deux postes soient réaffectés comme suit :

a) Un poste d'assistant administratif du Bureau du Représentant spécial en poste d'interprète au sein du même Bureau. Le titulaire servira d'interprète en plus de s'acquitter de tâches administratives. Au paragraphe 26 de son rapport, le

Secrétaire général explique que ce poste a été jugé nécessaire à la suite de l'examen des effectifs civils, compte tenu du fait que le Bureau traite des documents très sensibles des parties au conflit et que les services d'un interprète impartial sont indispensables lors des réunions entre le Représentant spécial et les responsables en visite. Après avoir demandé des précisions, le Comité a appris que le titulaire consacrerait la moitié de son temps à l'interprétation et à la traduction en arabe et en français pour le compte du Représentant spécial du Secrétaire général et l'autre moitié aux fonctions administratives propres au Bureau;

b) Un poste de Volontaire des Nations Unies (assistant aux opérations aériennes) depuis la Section des transports aériens à la Section des ressources humaines en tant qu'assistant à la formation pour renforcer le Groupe de la formation compte tenu de l'augmentation de la charge de travail liée à la mise en service d'Umoja et à d'autres nouvelles initiatives, en matière notamment d'assurance qualité, de gestion du personnel et de services de conseils, et pour appuyer les activités de perfectionnement du personnel, en accordant une attention particulière au renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national. Par ailleurs, le Secrétaire général précise également que le titulaire du poste réaffecté sera aussi chargé d'aider à l'administration des prestations auxquelles peut prétendre le personnel militaire et le personnel de police (ibid., par. 37).

34. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux réaffectations proposées par le Secrétaire général.

Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant alloué pour 2014/15</i>	<i>Montant proposé pour 2015/16</i>	<i>Écart</i>
Dépenses opérationnelles	23 996 900	24 165 800	168 900

35. Le montant estimatif des dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 s'établit à 24 165 800 dollars, soit une augmentation de 168 900 dollars (0,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2014/15.

36. Dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général, le Comité consultatif a fait des observations et recommandations quant aux dépenses que le Secrétaire général propose de répartir entre les budgets des différentes missions, y compris les applications conçues par le Bureau de l'informatique et des communications et mises en service sur le terrain et les besoins supplémentaires découlant de l'initiative concernant la chaîne d'approvisionnement (A/69/839). **Le Comité n'approuve pas la proposition du Secrétaire général tendant à faire supporter aux missions l'intégralité de ces dépenses et recommande que soit réduit le montant des ressources demandées à ce titre pour les différentes missions.** On trouve sous forme de tableau un récapitulatif des réductions recommandées pour les différentes missions par le Comité dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général. **Dans le cas de la MINURSO, le Comité consultatif recommande une réduction de 12 500 dollars des ressources demandées pour l'informatique, de 11 200 dollars pour les services de conseil et de 16 800 dollars pour les voyages.** Les ajustements correspondants qui doivent être

effectués au titre du compte d'appui, se traduisant par une hausse des ressources demandées, sont indiqués dans le rapport du Comité sur la question (A/69/860).

Transports terrestres

37. Le montant estimatif des ressources nécessaires pour les transports terrestres pour l'exercice 2015/16 s'établit à 1 164 500 dollars, soit une diminution de 619 700 dollars (34,7 %) par rapport aux crédits ouverts en 2014/15. Cette réduction s'explique essentiellement par la décision de se procurer 20 véhicules légers de transport de passagers et deux camions à quatre roues motrices en profitant des stocks excédentaires d'autres missions, au lieu d'en acheter de nouveaux. **Le Comité consultatif prend note de cette mesure et rappelle que le transfert de biens excédentaires d'une opération à l'autre doit s'opérer à leur juste valeur marchande sur recommandation d'un organe de contrôle comme stipulé dans la règle de gestion financière 105.23 c) (A/68/782, par. 139). Par ailleurs, le Comité est d'avis qu'à chaque fois que possible, les missions devraient être encouragées à se procurer des articles auprès d'autres missions aux stocks excédentaires avant d'envisager d'en acquérir de nouveaux.**

Services de détection des mines et de déminage

38. Les ressources nécessaires pour les services de détection des mines et de déminage sont comptabilisées à la rubrique Fournitures, services et matériel divers et s'établissent à 3 189 200 dollars pour l'exercice 2015/16, soit une augmentation de 60 600 dollars (1,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2014/15. Comme indiqué au paragraphe 12 ci-dessus, la Mission s'attend à une baisse de la productivité en 2015/16 car les équipes de déminage devront traiter de nouveaux types de terrain et recourront à différentes techniques de déminage. Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au vu du levé effectué et des moyens disponibles sur le terrain en matière de déminage, la Mission estimait qu'il lui faudrait environ 10 ans pour déminer les zones à risque élevé ou moyen à l'est du mur de sable, couvrant une superficie de 91 367 589 m², à l'exclusion de la zone tampon de 5 km. Le Comité a également appris que chaque jour, des superficies allant de 1 000 à 20 000 m² étaient déminées, en fonction de la nature du terrain, des risques, y compris des mines terrestres ou bombes à sous-munitions, et de la méthodologie utilisée dans les différentes zones. Le Comité a été informé que les zones où avaient été larguées des bombes à sous-munitions représentaient 60 % des zones à risque et que le reste était des champs de mines. **Le Comité consultatif encourage le Secrétaire général à faire des efforts pour que les activités de déminage voulues soient menées plus rapidement, notamment en ayant recours à de nouvelles méthodes.** Le Comité a abordé cette question plus en détail dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/68/782, par. 122 à 126).

Questions diverses

39. Lors de son examen des projets de budget présentés par le Secrétaire général, le Comité consultatif a constaté des irrégularités en ce qui concerne la comptabilité des dépenses effectuées au titre des rations aux rubriques Observateurs militaires et Contingents militaires dans les rapports sur l'exécution des budgets pour l'exercice 2013/14 et pour la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 31 janvier 2015 en 2014/15. En particulier, le Comité a noté qu'en 2013/14, un montant de 341 400 dollars

n'avait pas été déclaré comme dépenses engagées, soit 46,6 % du montant des ressources approuvées au titre des rations pour les observateurs militaires, et que les dépenses effectuées au titre des contingents militaires laissaient apparaître de manière erronée un solde excédentaire d'un montant net de 13 000 dollars. Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que si les dépenses engagées au titre des rations avaient bien été moindres que prévu en 2013/14, elles représentaient malgré tout un montant d'environ 1,2 million de dollars, qui pour l'essentiel avait été comptabilisé par erreur comme autres dépenses. Par ailleurs, le Comité a été informé qu'il n'était plus possible de corriger ces erreurs.

40. Pour ce qui est de la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 31 janvier 2015, le Comité consultatif a noté que des dépenses d'un montant de 79 300 dollars avaient été imputées sur les crédits approuvés pour l'exercice au titre des observateurs militaires, d'un montant de 730 600 dollars, tandis que dans le même temps, des dépenses d'un montant de 545 600 dollars avaient été imputées sur les crédits approuvés pour l'exercice au titre des contingents militaires, d'un montant de 31 700 dollars. Après avoir demandé des précisions, le Comité a été informé qu'à cause d'une erreur de comptabilité, des dépenses afférentes aux rations des observateurs militaires avaient été comptabilisées à la rubrique Contingents militaires. Le Comité a aussi été informé que la Mission s'efforçait de comptabiliser désormais les dépenses correspondant aux rations dans les bonnes rubriques et qu'elle procéderait aux ajustements comptables qui s'imposaient pour corriger les erreurs.

41. Au vu de ce qui précède, le Comité consultatif a des inquiétudes quant aux dépenses indiquées dans les états financiers de la MINURSO et aux prévisions budgétaires calculées sur cette base. Il est d'avis que ces erreurs de comptabilité sont peut-être le symptôme de failles dans la procédure comptable, qui risquent d'avoir des répercussions sur la précision et la fiabilité des prévisions budgétaires pour 2015/16. Le Comité compte qu'en plus des mesures prises pour rectifier les erreurs concernant l'exercice en cours (2014/15), des efforts seront déployés pour régler tous les problèmes identifiés avant que soit présenté le prochain budget de la MINURSO.

V. Conclusion

42. Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINURSO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 sont indiquées au paragraphe 53 du rapport sur l'exécution du budget (A/69/595). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 2 584 900 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, ainsi que les autres recettes et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2014, d'un montant de 901 000 dollars, soient portés au crédit des États Membres.**

43. Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINURSO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 sont indiquées au paragraphe 69 du projet de budget (A/69/730). **Compte tenu des recommandations formulées au paragraphe 1 ci-dessus, le Comité consultatif préconise que le montant total des crédits proposé par le Secrétaire général soit réduit de 815 500 dollars. Le Comité recommande à**

l'Assemblée générale d'approuver l'ouverture de crédits d'un montant de 52 441 700 dollars aux fins du fonctionnement de la MINURSO pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la MINURSO.

Documentation

- Exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/69/595)
- Budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/730)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/68/782/Add.3)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/68/782)
- Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et rapport du Comité des commissaires aux comptes, Volume II, Opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/69/5 (Vol. II)]
- Résolution 2152 (2014) du Conseil de sécurité
- Résolution 68/296 de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Annexe I

Dépenses effectives et montant estimatif des dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} juillet-31 janvier 2015			1 ^{er} février-30 juin 2015 : montant estimatif des dépenses			Écart en pourcentage	Explication des écart
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Montant estimatif des dépenses	Dépenses de l'exercice 2104/15	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2015		
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)	(7) = (6)/(1)	
Militaires et personnel de police								
Observateurs militaires	5 807	2 727	3 080	3 046	5 773	34	0,6	
Contingents militaires	903	1 167	(264)	(279)	888	15	1,7	Le coût des rations qui avait été budgétisé à la rubrique Observateurs militaires a été imputé à la rubrique Contingents militaires. Il est procédé aux ajustements voulus pour corriger cette erreur.
Police des Nations Unies	261	61	200	63	124	138	52,6	L'écart s'explique par la réduction du nombre de policiers déployés, compte tenu de la reprise prochaine du programme de mesures de confiance.
Unités de police constituées	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel	6 971	3 955	3 016	2 830	6 785	186	2,7	
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	16 392	9 634	6 758	7 202	16 836	(445)	(2,7)	Les dépenses plus élevées que prévu en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international tiennent à l'arrivée dans la Mission de plusieurs nouvelles recrues, qui ont droit avec les membres de leur famille à des indemnités de voyage et d'installation, puisque la MINURSO est un lieu d'affectation famille autorisée.

	1 ^{er} juillet-31 janvier 2015			1 ^{er} février-30 juin 2015 : montant estimatif des dépenses			Écart en pourcentage (7) = (6)/(1)	Explication des écart
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Montant estimatif des dépenses	Dépenses de l'exercice 2104/15	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2015		
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)		
Personnel recruté sur le plan national	5 917	3 195	2 722	1 583	4 778	1 139	19,3	L'écart s'explique principalement par un taux de vacances de postes plus élevé que prévu et les fluctuations du taux de change.
Volontaires des Nations Unies	563	251	312	169	420	143	25,4	L'écart tient au moindre nombre de Volontaires des Nations Unies affectés à la Mission pendant le premier semestre de l'année.
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	–	–	–	–	–	
Personnel fourni par des gouvernements	79	12	67	24	36	43	54,4	L'écart tient au moindre nombre de membres du personnel fournis par des gouvernements de l'Union africaine qui ont été affectés à la Mission.
Total partiel	22 951	13 092	9 859	8 978	22 070	881	3,8	
Dépenses opérationnelles								
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–	
Consultants	15	151	(136)	(136)	15	–	–	Les dépenses correspondant aux vacataires ont par erreur été imputées au compte consultants. La Mission a entrepris de corriger cette erreur et de comptabiliser les montants en question à la rubrique budgétaire voulue.
Voyages	716	347	369	369	716	–	–	
Installations et infrastructures	2 745	1 873	872	1 222	3 095	(350)	(12,7)	L'augmentation des dépenses s'explique par les frais de levé d'étude, le coût des services d'un spécialiste en SIG venu de la Base logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et celui des réservoirs, des pompes solaires ainsi que des systèmes de

	1 ^{er} juillet-31 janvier 2015			1 ^{er} février-30 juin 2015 : montant estimatif des dépenses			Écart en pourcentage (7) = (6)/(1)	Explication des écart
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Montant estimatif des dépenses	Dépenses de l'exercice 2104/15	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2015		
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)		
Transports terrestres	1 784	1 140	644	944	2 084	(300)	(16,8)	plomberie et autres raccordements au site de l'équipe chargée de forer des puits en eaux profondes en 2015/16. L'écart tient à l'augmentation des ressources nécessaires au titre des pièces détachées, des pneus et des batteries, et notamment aux besoins imprévus en certains articles et pièces détachées, notamment pour camions. Par ailleurs, la Mission compte acquérir du carburant, des marchandises et citernes à eau et installer une station de réparation des pneus dans l'atelier de mécanique.
Transports aériens	11 036	9 924	1 112	647	10 571	465	4,2	Le fait que les dépenses devraient être moindres que prévu s'explique par la réduction du nombre d'heures de vol escomptées pour le dernier semestre. Ces économies s'expliquent aussi par la diminution des frais de carburant et les fluctuations des taux de change.
Transports maritimes et fluviaux	-	-	-	-	-	-	-	
Communications	1 796	544	1 252	1 252	1 796	0	0,0	
Informatique	1 262	1 121	141	141	1 262	(0)	(0,0)	
Santé	139	59	80	80	139	0	0,0	
Matériel spécial	-	-	-	-	-	-	-	
Fournitures, services et matériel divers	4 503	3 179	1 324	1 624	4 803	(300)	(6,7)	L'écart s'explique par les dépenses engagées au titre des vacataires recrutés par la Mission

	1 ^{er} juillet-31 janvier 2015			1 ^{er} février-30 juin 2015 : montant estimatif des dépenses			Écart en pourcentage (7) = (6)/(1)	Explication des écart
	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)	Montant estimatif des dépenses (4)	Dépenses de l'exercice 2104/15 (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2015 (6) = (1) - (5)		
Projets à effet rapide	-	-	-	-	-	-	-	sur le plan international, comme chauffeurs, en particulier à l'est du mur de sable, qui n'étaient pas inscrites au budget.
Total partiel	23 997	18 338	5 659	6 143	24 481	(484)	(2,0)	
Montant brut	53 918	35 384	18 534	17 952	53 336	583	1,1	
Recettes provenant des contributions du personnel	2 281	-	-	-	-	2 281	100,0	
Montant net	51 638	35 384	18 534	17 952	53 336	(1 698)	(3,3)	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	2 072	-	-	-	-	2 072	100,0	
Total	55 990	35 384	18 534	17 952	53 336	2 654	5	

Annexe II

Récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs proposées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Direction exécutive et administration			
	-1	D-1	Le titre de « Conseiller politique principal » est changé en « Chef de cabinet »
	+1	D-1	Le titre de « Conseiller politique principal » est changé en « Chef de cabinet »
	-1	SM	Réaffectation d'un poste d'assistant administratif au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général en tant qu'interprète
	+1	SM	Réaffectation d'un poste d'assistant administratif au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général en tant qu'interprète
	+0		
Composante 2			
Composante 3 (Appui)			
Section de la sécurité			
	+1	P-4	Reclassement du poste de Chef de la Section de la sécurité de P-3 à P-4
	-1	P-3	Reclassement du poste de Chef de la Section de la sécurité de P-3 à P-4
	+1	P-3	Création du poste de Chef adjoint de la Section de la sécurité
	-1	SM	Suppression d'un poste d'agent de sécurité (SM-4)
	+0		
Bureau du Chef de l'appui à la Mission			
	-1	P-5	Le titre de « Chef des services techniques » est changé en « Chef adjoint de l'appui à la Mission »
	+1	P-5	Le titre de « Chef des services techniques » est changé en « Chef adjoint de l'appui à la Mission »
	+1	GN	Transfert d'un poste d'assistant au courrier (Groupe du courrier et de la valise diplomatique) depuis la Section des transports aériens
	+1		
Section des ressources humaines			
	+1	P-3	Transfert d'un poste de responsable de la formation depuis le Groupe de la formation

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	+1	VNU	Réaffectation d'un poste d'assistant aux opérations aériennes de la Section des transports aériens en tant qu'assistant à la formation
	+2		
Section de la gestion du matériel			
	-1	SM	Transformation d'un poste d'agent du Service mobile (assistant à la réception et à l'inspection) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	+1	GN	Transformation d'un poste d'agent du Service mobile (assistant à la réception et à l'inspection) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	+0		
Groupe de la formation			
	-1	P-3	Transfert d'un poste de responsable de la formation depuis le Groupe de la formation
	-1		
Centre des opérations logistiques conjointes			
	-2	GN	Suppression de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (1 assistant aux entrepôts et 1 assistant à la gestion des biens et des fournitures)
	-2		
Section des transports aériens			
	-1	SM	Transformation d'un poste d'agent du Service mobile (assistant au contrôle des mouvements) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	+1	GN	Transformation d'un poste d'agent du Service mobile (assistant au contrôle des mouvements) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	-1	GN	Transfert d'un poste d'assistant au courrier (Groupe du courrier et de la valise diplomatique) au Bureau du Chef de l'appui à la Mission
	-3	GN	Suppression de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistants aux opérations aériennes)
	-1	VNU	Réaffectation d'un poste d'assistant aux opérations aériennes de la Section des transports aériens en tant qu'assistant à la formation
	-5		
Total			
Personnel recruté sur le plan international	-2		
Personnel recruté sur le plan national	-3		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Volontaires des Nations Unies	–		
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			

Abréviations : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.